

Paris, le 26 février 2013

## **Le label Villes et Villages Fleuris : un label connu et gage d'une qualité de vie dans les communes**

**Val'hor, organisation interprofessionnelle pour la valorisation des produits et des métiers de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage,** apporte depuis plusieurs années son soutien à l'action du Comité des Villes des Villages Fleuris. C'est dans ce cadre que l'interprofession a fait réaliser par TNS Sofres une étude sur la perception et le comportement de consommation des particuliers à l'égard des communes labellisées *Villes et Villages Fleuris*.

*Le fleurissement des communes contribue à l'amélioration du cadre de vie. Mais comment est perçu ce fleurissement par les particuliers ? Influence-t-il la pratique de jardinage et l'achat de végétaux ? Suscite-t-il des attentes par les habitants en matière d'information sur les végétaux utilisés ?*

### **Le Label Villes et Villages Fleuris induit une dynamique positive**

Les habitants des communes labellisées accordent de meilleures notes pour ce qui touche aux espaces verts et au fleurissement de leur commune (7,3 sur 10 versus 6,4 pour les habitants des communes non labellisées).

### **Le Label revêt un caractère pédagogique et motivant**

Les habitants des communes labellisées, notamment ceux qui en ont conscience, sont plus nombreux à déclarer qu'ils ont de la chance d'habiter une commune fleurie et qui leur fait découvrir des espèces végétales qu'ils ne connaissaient pas avec respectivement 84% et 76% contre 69% et 59% pour les non labellisés.

De plus, le label suscite davantage l'envie de jardiner auprès des habitants des communes labellisées que ceux des communes non labellisées (65% vs 62%) et encore plus auprès de ceux qui ont conscience du label (71%).

### **Le Label, un tremplin pour développer la communication des communes**

Même s'ils ne sont pas majoritaires, on trouve davantage d'individus dans les communes labellisées qui estiment que leur commune leur donne des informations sur les plantes et fleurs qu'elle utilise (19% vs 16%).

## **Pas d'impact déclaré mais un impact avéré sur l'achat des végétaux d'extérieur**

Nous observons des différences de pratiques du jardinage entre les communes labellisées et non labellisées : indépendamment des catégories d'agglomération différentes entre communes labellisées et non labellisées, on observe une proportion plus forte d'individus possédant un jardin ou une terrasse parmi les habitants des communes non labellisées (87% vs 82%) ; ils sont donc plus nombreux à jardiner (68% vs 52% dans les communes labellisées). Par contre lorsqu'ils jardinent, les individus des communes labellisées pratiquent cette activité un peu plus souvent (au moins 1 fois par semaine) que les autres (75% vs 71%) ; de même que s'occuper des fleurs et plantes de leur intérieur plusieurs fois par semaine (55% vs 44%).

Les habitants des communes labellisées qui jardinent sont un peu plus nombreux à acheter des végétaux pour leur intérieur et pour leur jardin ou terrasse que la même population dans les communes non labellisées. De plus, le budget moyen annuel par foyer est plus élevé chez ceux qui jardinent et ont conscience du label soit 193,40€ versus 165,90€ dans les communes non labellisées.

## **La mise en avant des fleurs et plantes : un enjeu pour les professionnels**

Aujourd'hui, près de la moitié des individus habitant une commune labellisée affirment trouver sur le lieu de vente les plantes et fleurs que la commune utilise. Les individus des communes labellisées qui fréquentent ces circuits de distribution sont plus nombreux à percevoir un effort des professionnels pour mettre en avant les fleurs ou plantes utilisées par la commune (41% vs 36% pour les non labellisés).

En outre, on observe des attentes plus importantes de la part des habitants des communes labellisées quant à la mise en avant des fleurs et plantes de la commune par les professionnels du végétal : en passant par des actions publicitaires sur le lieux de vente (30%), en inscrivant par exemple les informations sur des panneaux ; ou des actions sur les plantes (27%) en procédant par exemple à des regroupements dans un espace spécifique. En revanche, les habitants des communes non labellisés sont pour la plupart indifférents à ces actions et ne se prononcent pas.

*Enquête téléphonique réalisée par TNS Sofres pour Val'hor du 2 au 13 octobre 2012 auprès d'un échantillon de 1000 personnes représentatif de la population française.*

***Synthèse disponible sur le site de Val'hor, rubrique Etudes & Statistiques / Etudes de marché et d'opinion***



**Organisation interprofessionnelle pour la valorisation des produits et des métiers de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.**

Depuis 1998, Val'hor est reconnue par les Pouvoirs Publics comme l'interprofession nationale pour la filière horticole.

Val'hor réunit 50 000 entreprises, représentant un chiffre d'affaires de 11 milliards d'euros et 160 000 emplois.

Elle rassemble les organisations professionnelles des secteurs :

- De la production.
- De la distribution et du commerce horticole, qui regroupent le commerce de gros et le commerce de détail, depuis les fleuristes jusqu'aux jardinerie.
- Du paysage et du jardin.

**Val'hor**

44 rue d'Alésia  
75682 Paris Cedex 14

[www.valhor.fr](http://www.valhor.fr)

*Contact presse :*

*Mélie Lamblin*

*melie.lamblin@valhor.fr*